

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 12 juillet 2022

### **VISITE DE L'ANTENNE HAVRAISE DU CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ACORES**

À la suite de l'appel à projets du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, ACORÈS, le premier centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) en Normandie, a ouvert ses portes en mars 2021. Il vise à favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive. ACORÈS est coordonné par la Fédération des acteurs de la solidarité Normandie. Il s'articule autour de quatre antennes : Rouen, Le Havre, Dieppe et Evreux. À l'issue de sa première année d'activité, le sous-préfet Clément Vivès, directeur de cabinet du préfet de la région Normandie, a souhaité organiser une visite de l'antenne havraise du CPCA, accompagné de Mme Marie-Laure Drone et M. Madjid Nassah, adjoints au maire du Havre, et de M. Bruno Dieudonné, procureur de la République près le tribunal judiciaire du Havre.

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention et la fin du cycle des violences constituent un enjeu essentiel des politiques publiques sociale, judiciaire et sanitaire. Dans ce contexte, le Grenelle des violences conjugales a mis en exergue les améliorations à conduire en la matière, notamment en termes de dispositifs spécifiques à la lutte contre la récidive afin de compléter les actions déjà menées pour la protection et l'accompagnement des victimes. La création de centres de prise en charge des auteurs de violences a dès lors été identifiée comme un nouvel outil pour lutter contre les violences conjugales et figure parmi les 46 mesures du Grenelle.

ACORÈS a pour mission d'accompagner, d'orienter et de responsabiliser les auteurs de violences conjugales. Ces derniers seront orientés majoritairement par la justice en pré-sentenciel ou en post-sentenciel mais des volontaires peuvent également être pris en charge. Un parcours global de prise en charge est mis en œuvre sur une durée de 4 mois minimum associant accompagnement collectif et individuel et intégrant les aspects sanitaires et sociaux. ACORES est financé par l'État (DRDFE, Agence régionale de santé, MILDECA et FIPD) et certaines collectivités territoriales dont la ville du Havre, financé via le CLSPD dans le cadre de la lutte contre la récidive.

A l'occasion de cette visite, un premier bilan d'étape a pu être fait avec l'équipe de l'association Nautilia. Entre mars 2021 et juin 2022, le CPCA du Havre a reçu 33 orientations (dont 30 par la Justice et 3 en volontariat). 16 autres personnes condamnées et seront prochainement orientées vers le CPCA. 19 personnes ont déjà été accompagnées par le CPCA, dont 13 pour lesquelles la prise en charge est terminée.

**Cabinet du préfet - Service régional et départemental de la communication interministérielle**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que 4 femmes sont mortes en 2021 dans le département de la Seine-Maritime à la suite d'un crime commis par leur conjoint, et que 6 ont été victimes d'une tentative d'homicide, le sujet de la prise en charge des auteurs est un enjeu majeur pour lequel l'équipe du CPCA développe une méthode de prise en charge qui vise à casser les processus de violence et à prévenir la récurrence.

Ces hommes, âgés pour 72 % de 30 à 44 ans, dont 90 % travaillent et 83 % ont des enfants, sont orientés à 94 % par l'autorité judiciaire. Le parcours qui leur est proposé leur permet, dans le cadre d'échanges et travaux de groupe avec une psychologue clinicienne et une éducatrice spécialisée, de déconstruire leurs stéréotypes et préjugés, mais également d'identifier l'origine de leur violence (87 % ont été victimes de violences ou inceste dans leur enfance) et ses signes précurseurs, travailler sur le psychotraumatisme de leurs victimes (conjointe, enfants), mais également développer leurs aptitudes à la parentalité ou encore entamer un parcours de lutte contre les addictions pour ceux qui sont concernés.

Un deuxième centre a ouvert ses portes en fin d'année 2021 en Normandie pour permettre la couverture du Calvados, de la Manche et de l'Orne.